

Initiatives



Magazine du Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises n°079 - Juin 2015 - ISSN 1659-5920

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CePEPE MARQUÉE PAR LE DÉPART À LA RETRAITE DU DG/CePEPE M. THÉOPHILE CAPO-CHICHI ET LA PASSATION DE CHARGES À M. DOROTHÉ GOUNON ET M. ANZIZE RADJI



**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES
DU CePEPE ET DU FONAGA**

- FACILITATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES PME
- LES PME FACE AUX DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

**ENTRETIEN AVEC
HUGUETTE AKPLOGAN
DOSSA, FEMME
ENTREPRENEURE
EMERITE**



SOMMAIRE

EDITORIAL

- Les PME face au défi de l'accès au financement

ACTU

- Assemblée Générale du CePEPE marquée par le départ à la retraite du DG/CePEPE M. Théophile CAPO-CHICHI et la passation de charges à M. Dorothé GOUNON et M. Anzize RADJI
- Assemblée générale ordinaire du CePEPE
- Assemblée générale ordinaire du FONAGA
- Réunion du réseau régional formel des structures d'appui aux PME dans l'espace UEMOA
- Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie en Afrique (APIGA) à Lomé au Togo
- Réunion d'Experts sur l'investissement, l'innovation et l'Entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et le développement durable
- Sommet mondial Empretec à Milan, Italie

FENETRE SUR...

- Facilitation de l'accès au financement des PME

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

- Entretien avec Huguette AKPLOGAN DOSSA, femme entrepreneure émérite : « Vive la femme entrepreneure au service du développement ! »
- La production de tomate de contre saison : l'eau est-elle la panacée ?

DROITS & DEVOIRS DES CONSOMMATEURS DE
SERVICES BANCAIRES

- Bientôt des « CREDIT BUREAU » pour faciliter et augmenter les concours des Banques à l'économie

3

4

8

9

9

10

10

10

11

14

17

18

NOS DOMAINES
D'INTERVENTIONS

- Formation au développement de l'esprit d'entreprise et de renforcement de capacité en gestion

- Etude de marché et étude diagnostique

- Gestion de projets et programmes d'appui au secteur privé

- Etude de faisabilité et élaboration de dossiers bancables pour les projets de création d'entreprises ou de réhabilitation ou de développement des entreprises existantes

- Appui à la réalisation d'études et de recherches visant la promotion du secteur privé et plus particulièrement des PME/PMI

- Recherche de financement pour les projets de création, réhabilitation, développement d'entreprises

- Encadrement, conseil et suivi des projets financés par les banques et autres institutions de financement

- Encadrement technique des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics

- Assistance à l'identification, la sélection et le recrutement de personnel pour les PME/PMI

- Etude socio-économique liée à la promotion des PME/PMI

- Gestion du Fonds National de Garantie et d'assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (FONAGA)

INITIATIVES

édité et publié périodiquement par le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE) 01 BP 2093 Cotonou • Tél. : (229) 21 31 44 47 / 21 31 22 61 / 65 00 20 65
Fax : (229) 21 31 59 50 • E-mail : cepepe@cepepe.org • Site web : www.cepepe.org

Directeur de Publication
Dorothé GOUNON

Secrétaire de Rédaction
Anzize RADJI

**Chargée de Marketing,
Communications et
Opportunités d'Affaires**
Mylène Anita de SOUZA ADECHOKAN

Chargé de Distribution
Max AGBASSAGAN

Membres
Crespin KPEDIO
Roland FALADE
Cyrille SEKE
Arnaud BOSSAVI

Conception artistique
Agence Ralson
Tél. : (229) 95 95 25 77
E-mail : myralok@yahoo.fr

Impression
Imprimerie Tundé
Tél. : (229) 21 33 08 86

La mention de telle ou telle entreprise et de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du CePEPE aucune appréciation favorable ou défavorable.

EDITORIAL

LES PME FACE AU DÉFI DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Moteur de la croissance économique, créateur de valeur ajoutée et d'emplois, porteur d'investissements innovants, tels sont les vertus décernés aux PME/PMI par les Gouvernants, les partenaires techniques et financiers sans oublier les analystes économiques.

Malheureusement, cette catégorie d'entreprises se retrouve quasiment exclue du système financier bancaire particulièrement pour les financements à moyen et long terme. En effet, leurs besoins financiers se situent entre les planchers d'intervention des banques traditionnelles et le plafond des crédits offerts par les institutions de microfinance.

Au regard des statistiques macro-économiques, cette frange d'entreprises forment plus de 90% du tissu des unités de production et leur contribution au produit intérieur brut (PIB) dépasse les 30% dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit bel et bien d'un important gisement de potentialités d'activités pour les institutions de financement et de chaînes de valeurs ajoutées pour les Etats.

Nos Etats et nos institutions de financement doivent donc aller au-delà des intentions et déclarations vertueuses vis-à-vis de la PME/PMI. Des mesures concrètes s'imposent et doivent s'inspirer prioritairement des spécificités de cette couche d'entreprises notamment : la faiblesse généralisée des fonds propres, le manque d'organisation en gestion, le manque de vision à court et moyen terme augmentant le taux de faillite prématurée et l'absence de garantie pour soutenir les demandes de crédits bancaires.

Tous ces facteurs soutenus par un défaut de communication rendent cette couche d'entreprises très risquée pour la banque et, face à des procédures bancaires très souvent complexes et rigides, l'accès au financement reste problématique.

Le défi du financement des PME/PMI passe par une synergie d'actions entre les deux parties et leur



Dorothé GOUNON
Directeur Général / CePEPE

accompagnement par des mesures incitatives à l'initiative des Etats et des Partenaires Techniques et Financiers.

Les PME/PMI devront jouer leur partition en apportant des réponses aux critères d'éligibilité au financement bancaire (observation des règles de saine gestion). Quant aux institutions bancaires, elles devront faire preuve de beaucoup d'imagination (assouplissement des règles et méthodes d'approches, partenariat et alliance avec des structures de suivi et d'appui conseil aux PME/PMI) pour intervenir efficacement sur ce segment de marché.

Le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE), structure d'appui-conseil et le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA) au regard de leurs missions de promotion de l'initiative privée, restent et demeurent depuis plus de deux décennies des acteurs déterminants de ce processus de facilitation de l'accès au financement des PME/PMI. ■

ACTU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CePEPE MARQUÉE PAR LE DÉPART À LA RETRAITE DU DG/CePEPE M. THÉOPHILE CAPO-CHICHI ET LA PASSATION DE CHARGES À M. DOROTHÉ GOUNON ET M. ANZIZE RADJI



**M. Théophile CAPO-CHICHI,
DG sortant admis à la retraite...**



**... M. Dorothé GOUNON,
DG entrant...**



**... M. Anzize RADJI,
nouveau DGA.**

Le conseil d'Administration du CePEPE a une fois encore sacrifié à la tradition en tenant sa session d'adoption du budget exercice 2015 le 28 novembre 2014 sous la Présidence effective de son Président, Monsieur GLELE Lucien représentant le Conseil National du Patronat (CNP) du Bénin. L'ordre du jour des travaux est le suivant :

- 1) Adoption du Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 2014 ;
- 2) Point d'exécution des décisions de la réunion du 23 avril 2014 ;
- 3) Examen de programme d'activités et du Budget exercice 2015
- 4) Situation du Directeur Général du CePEPE ;
- 5) Divers.

Après l'adoption de l'ordre du jour par le Conseil, la parole a été donnée

au Directeur Général du CePEPE qui a présenté l'exécution des activités du Centre au 30 septembre 2014 avec les projections au 31 décembre 2014 avant de présenter les prévisions d'activités et de budget pour l'exercice 2015. Après sa présentation, les Administrateurs ont posé des questions auxquelles le Directeur Général du CePEPE a apporté des réponses. Suite à la satisfaction marquée par les administrateurs, le programme d'activités et de budget du CePEPE pour l'exercice 2015 a été adopté par acclamation.

Le Président du Conseil d'administration a ensuite présenté toutes ses félicitations au Directeur Général du CePEPE et à toute son équipe.

Après l'adoption du programme d'activités et de budget, il y a eu deux événements importants dans la vie du Centre. Il s'agit du changement à

la tête du Conseil d'Administration et à la tête de la Direction du CePEPE suite au départ à la retraite de son Directeur Général, Monsieur Théophile CAPO-CHICHI.

Ainsi, le nouveau Président du Conseil d'Administration du CePEPE est le Président de la CCIB, Monsieur Jean-Baptiste SATCHIVI.

Pour le CePEPE, Monsieur Dorothé GOUNON, Directeur Général Adjoint a été nommé Directeur Général pour compter du 1er janvier 2015. Monsieur Anzize RADJI, Responsable de la Division Administrative et Financière du CePEPE a été nommé Directeur Général Adjoint.

Le Président du Conseil d'Administration a félicité les nouveaux promus et a souhaité une continuité dans l'action afin d'atteindre des objectifs plus grands pour le CePEPE. ■

Par Pascal TOHOU

ACTU

Festivités marquant le départ à la retraite de M. Théophile CAPO-CHICHI, Directeur Général du CePEPE



Tribune officielle, de g.à.d. M. Alain de SOUZA, Lucien GLELE, Jean Baptiste SATCHIVI.



Couple CAPO-CHICHI suivant l'animation de Meschac ADJAHO.

Marina Hôtel a été retenu pour abriter les festivités marquant le départ à la retraite de M. Théophile CAPO-CHICHI qui a occupé, de 1990-2015 les postes du Directeur Général du Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE) et du Secrétaire Permanent du Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA). A cette occasion où M. Théophile CAPO-CHICHI fait valoir ses droits à la retraite bien méritée, le Personnel/CePEPE n'a ménagé aucun effort pour imprimer un cachet inédit à l'évènement. Ces festivités intervenues le 26 décembre 2014, ont connu une impressionnante participation du personnel CePEPE, des amis et

ACTU



Photo de famille avec l'heureux du jour.

parents, des autorités de diverses institutions de la République et du Secteur privé. Parmi les hôtes de marque installés à la tribune officielle aux côtés du couple CAPO-CHICHI, se sont succédé M. Marcel Alain de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MADAEP) ; M. Antonin DOSSOU, Ministre Chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques, de la Promotion de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social (MCEPPPBG-DS) ; M. Jean Baptiste SATCHIVI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, M. Lucien GLELE, Représentant le Président du Conseil National du Patronat du Bénin.

La présentation des cadeaux s'est déroulée pendant la prise du déjeuner. Le Président de la CCIB lui a offert un prestigieux tableau. Au nom du personnel/CePEPE, M. Marius KOUCHOELO lui a présenté un bureau et un tableau symbolique. La Cérémonie a été enrichie par des moments de témoignages pour honorer M. Théophile CAPO-CHICHI



Vue partielle de l'assistance.

pour ses bons et loyaux services orientés vers la promotion du secteur privé. Tous les intervenants lui ont rendu un fervent témoignage empreint d'éloges pour sa rigueur. En effet, le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises doit, en particulier sa pérennité aux

aptitudes managériales de M. Théophile CAPO-CHICHI nonobstant maintes péripéties.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général Adjoint du CePEPE a qualifié M. Théophile CAPO-CHICHI de baobab et d'ardent défenseur du secteur privé. Il a rendu hommage aux anciens membres du

ACTU



Présentation du tableau offert par le Président de la CCIB, M. Jean Baptiste SATCHIVI.

Conseil d'Administration décédés et également aux collaborateurs des deux institutions qui sont restés malgré les opportunités à eux offertes par d'autres organisations de la place. Les autres intervenants qui l'ont succédé ont loué les mérites de l'homme qui incarne la détermination et l'abnégation au travail. Le Ministre Alain De-SOUZA lui a souhaité une retraite apaisée et heureuse dans l'intérêt supérieur de sa famille. L'ancien Président de la Cour Constitutionnelle, M. Paulin DOSSOU a salué un homme aux charismes exceptionnels qui a su gérer le CePEPE tel un chef d'entreprise. Mettant en exergue les valeurs intrinsèques de l'homme, le maître de la cérémonie, M. Cyrille SEKE déclare que "le mérite console de tout".

Quant au Délégué du personnel, M. Théophile CAPO-CHICHI, par ses expériences dans l'organisation et la gestion des structures d'assistance aux PME figure un temple pour ses employés et pour la nation. Prenant la parole au cours de la cérémonie, M. Théophile CAPO-CHICHI a avoué qu'il s'est énormément sacrifié pour le CePEPE et a promis à sa famille une attention particulière.

La prise de photo avec l'heureux du jour a mis fin aux festivités. ■

Par Max Agbassagan



Couple CAPO-CHICHI à la coupure du gâteau.



M. Robert DOSSOU, ancien Président de la Cour Constitutionnelle trinquant avec M. Théophile CAPO-CHICHI.

ACTU

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CePEPE

L'Assemblée Générale Ordinaire du Centre de Promotion et d'Encadrement de Petites et moyennes Entreprises (CePEPE) a tenu sa séance ordinaire le 16 avril dans la salle de conférence dudit Centre pour l'approbation des comptes annuels exercice 2014. La séance s'est tenue sous la présence effective du Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Baptiste SATCHIVI. Le secrétariat a été assuré par Monsieur Dorothé GOUNON, le Directeur Général du CePEPE qui avait à ses côtés une frange d'autorités administratives du Centre. Les deux points inscrits à l'ordre jour sont intitulés comme suit :

- **Examen et approbation du rapport de gestion exercice 2014 ;**
- **Examen et adoption du rapport**

financier et du rapport du Commissaire aux comptes exercice 2014.

Le rapport de gestion présenté par le Président du Conseil d'Administration montre que les activités développées par le CePEPE sont globalement satisfaisantes. Les activités réalisées sur le plan opérationnel ont permis de réaliser un résultat positif en baisse par rapport à celui de 2013.

Dans son rapport, le Commissaire aux comptes a indiqué que les comptes annuels exercice 2014 tels que présentés reflètent l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CePEPE au titre de l'exercice 2014.

Au terme des débats, trois (03) résolutions ont été adoptées dont :

- la première approuve sans réserve les rapports de gestion du Président

du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes en donnant quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2014 ;

- la deuxième approuve l'affectation des résultats de l'exercice en report à nouveau ;

- la troisième confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Pour finir, l'Assemblée Générale a félicité le Conseil d'Administration et le Directeur Général du CePEPE pour le travail accompli tout au long de l'année 2014. ■

Par Pascal TOHOU

ACTU

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU FONAGA

L'Assemblée Générale ordinaire du FONAGA s'est tenue le 15 avril 2015 juste après la réunion du Conseil d'Administration en présence de son Président du Conseil d'administration Monsieur Thomas AZANDOSSESSI, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances. Etaient absents, Monsieur Lucien GLELE, représentant du Conseil National du Patronat du Bénin et de Monsieur Alain KOMACLO, Directeur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui ont donné procurations au Président du Conseil d'Administration pour les représenter. Le secrétariat a été assuré par Monsieur Dorothe GOUNON, le Secrétaire Permanent du FONAGA qui avait à ses côtés une frange d'autorités administratives du CePEPE.

L'ordre du jour se présente comme suit :

• **Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, exercice 2014 ;**

• **Examen et adoption du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes exercice 2014.**

Le rapport de gestion du FONAGA fait ressortir un résultat positif, ce qui justifie de la bonne santé financière du Fonds et sa capacité à faire face à ses engagements. Ainsi, l'Assemblée, après avoir apprécié les résultats de l'exercice 2014, a félicité l'équipe de gestion et a procédé à l'adoption sans réserve dudit rapport. Par la suite le Commissaire aux comptes a présenté son rapport spécial qui certifie que les états financiers du FONAGA présente une image fidèle et sincère du patrimoine du Fonds au titre de l'exercice 2014. Après sa présentation, l'Assemblée a

approuvé ledit rapport sans réserve. Après les débats qui ont précédé l'adoption des deux rapports, l'Assemblée Générale a pris trois résolutions dont la première donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2014 ; la seconde concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2014 et la troisième confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.

Suite au vote de ces résolutions, le Président de l'Assemblée Générale a félicité le Conseil d'Administration et l'équipe de gestion du FONAGA pour le travail accompli tout au long de l'année 2014. ■

Par Pascal TOHOU

RÉUNION DU RÉSEAU RÉGIONAL FORMAL DES STRUCTURES D'APPUI AUX PME DANS L'ESPACE UEMOA

Après Cotonou en octobre 2013, la deuxième réunion du Réseau formel des structures d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace UEMOA (Réseau SA-PME/UEMOA) s'est tenue à Abidjan, les 19-20 mars 2015 sous l'égide de Making Finance Work for Africa / La Finance au Service de l'Afrique (MFW4A) et de l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE). Le CEPEPE, membre fondateur dudit réseau a été représenté par à cette réunion par son Directeur Général, Monsieur Dorothe GOUNON.

L'objectif principal du Réseau est d'accroître les synergies entre ses membres afin de promouvoir le développement des PME dans la

zone UEMOA. Il ambitionne de devenir une plateforme d'échange d'informations entre les structures d'appui et de dialogue avec le secteur financier, les autorités nationales et régionales, ainsi que les partenaires au développement. Cette rencontre d'Abidjan visait essentiellement à accélérer la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015.

Il s'agissait entre autres de :

1- *Saisir les opportunités de coopération entre les structures d'appui aux PME, le secteur financier et les partenaires au développement;*

2- *Réfléchir sur les possibilités d'approfondissement de la relation*

entre les structures d'appui aux PME et les autorités publiques et instances régionales ;

3- *Promouvoir la plateforme de collaboration en ligne (OCP/SA-PME/UEMOA) afin de densifier les échanges entre les membres du Réseau, et considérer son ouverture au-delà des membres actuels.*

Tous ces points ont été minutieusement débattus, à la satisfaction des participants, qui ont rendez-vous pour 2016 en Côte d'Ivoire en vue de faire le point de l'exécution des activités programmées. ■

ACTU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INSTITUTIONS DE GARANTIE EN AFRIQUE (APIGA) À LOMÉ AU TOGO

Après la réunion de leur bureau tenue à Cotonou courant février 2015 les membres de l'APIGA se sont réunis pour leur 5^{ème} assemblée Générale le 05 mars 2015 à Lomé. Le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA) était représenté à cette assemblée par son Secrétaire Permanent, Mr Dorothé GOUNON qui est également

le Trésorier Général de l'Association. En plus de l'adoption de diverses résolutions, les membres de l'association ont suivi et débattu de deux communications qui leur ont été présentées notamment sur les thèmes :

1- « Place de la garantie financière dans le dispositif prudentiel des

banques et établissements financiers »

2- « traitement de la garantie par le Traité et les Actes Uniformes de l'OHADA (moyens d'action pour la sauvegarde des intérêts des institutions de garantie). ■

RÉUNION D'EXPERTS SUR L'INVESTISSEMENT, L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisée les 30 et 31 mars par la CNUCED, le but de cette réunion d'experts est d'identifier les bonnes pratiques afin de maximiser l'impact de l'entrepreneuriat sur le renforcement des capacités productives, et de s'assurer que toutes les parties prenantes clés au niveau gouvernemental, du secteur privé et de la société civile travaillent en collaboration. La réunion s'est également penchée sur les moyens de renforcer les capacités de production locales par

la promotion de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur durables et inclusives. L'intégration des micros, petites et moyennes entreprises dans les chaînes régionales et mondiales de valeur nécessite l'élaboration de programmes et d'initiatives visant à l'amélioration des compétences, et l'intervention politique dans des domaines clés tels que l'économie verte et sociale, les femmes et l'entrepreneuriat des jeunes. De plus, un focus particulier a été mis sur l'entrepreneuriat

social lors d'une réunion ad-hoc d'experts de la CNUCED sur les politiques et les bonnes pratiques, les méthodologies et outils pour promouvoir l'entrepreneuriat social. Le Directeur Général du CEPEPE, Centre Empretec au Bénin, invité par la CNUCED à cette réunion a exposé au cours des travaux la riche expérience du CEPEPE en relation avec les sujets débattus. ■

SOMMET MONDIAL EMPRETEC À MILAN, ITALIE

Lancé en 2014 à Moscou par la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en partenariat avec le Global Entrepreneurship Congress (GEC), la deuxième édition du sommet mondial Empretec s'est déroulée le 17 mars 2015 à Milan en Italie.

Ce sommet a pour objectif de

permettre aux Centres EMPRETEC et aux diplômés EMPRETEC de développer leur réseau de contacts au niveau mondial ainsi que d'explorer et d'établir des liens commerciaux avec d'autres entrepreneurs participant au Global Entrepreneurship Congress (GEC) qui s'est déroulé sur la même période et sur les mêmes lieux du 16

au 20 mars 2015.

Le CEPEPE, Centre Empretec au Bénin, a été représenté à ce sommet par son Directeur Général. Rendez-vous est pris pour les prochains sommets en Colombie en 2016 et en Afrique du Sud en 2017. ■

FENETRE sur...

FACILITATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT DES PME

L'insuffisance de financement des PME dans la zone UEMOA relève autant de la responsabilité des entreprises que de celle des banques. Si les premières présentent des lacunes importantes par rapport aux exigences du secteur bancaire, les secondes pourraient déployer plus de moyens pour pénétrer le segment des PME. Les PME peuvent représenter un débouché rentable pour les banques.

Dans notre zone monétaire, le système financier est jusqu'ici totalement dominé par les banques, ce qui laisse aux PME peu de marge de manœuvre dans la recherche de financements alternatifs aux concours bancaires. Comme souvent dans ces cas, les torts sont en réalité partagés et chacun des deux acteurs présente de réelles faiblesses par rapport aux exigences que l'autre formule au regard de ses besoins et de ses habitudes. Sous l'influence de leur actionnariat, de leurs méthodes de travail et de leurs règles de gestion, autant que sous l'effet de réglementations de plus en plus contraignantes, les banques sont à l'aise avec des états financiers fiables et validés par des commissaires aux comptes. Elles souhaitent en outre trouver chez leurs clients des structures bien organisées et encadrées, requièrent en permanence des entreprises qu'elles exposent une vision claire et précise de leur avenir et demandent que celles-ci disposent de fonds propres substantiels capables de faire face aux imprévus. Enfin, les banques espèrent toujours appuyer leurs concours sur des garanties



Entrepreneur cherchant en vain de financement.

solides leur permettant de satisfaire les exigences de leurs autorités de tutelle.

Ces nombreuses caractéristiques sont très difficiles à réunir par la clientèle des PME dans notre zone monétaire, quels que soient les secteurs d'activité et les pays que l'on considère. L'expérience montre en effet que pratiquement toutes les sociétés privées à capitaux locaux, y compris celles de grande taille, existant déjà de longue date, affichant un chiffre d'affaires régulier et bénéficiant d'une bonne rentabilité, sont dans l'incapacité de présenter l'ensemble des attributs qui leur permettraient de respecter les critères classiquement requis par les banques. L'insuffisance de structuration concerne ainsi la plus grande partie de l'appareil économique des pays de la zone (filiales de grandes sociétés internationales et sociétés d'Etat mises à part) ce qui explique l'étendue des difficultés rencontrées à la fois par les banques et les PME pour travailler ensemble et leur insatisfaction mutuelle permanente.

Dans cette situation, quelles sont les principales responsabilités qui pourraient être honnêtement imputées à chacun des deux "partenaires" obligés?

Du côté des entreprises, trois aspects constituent une préoccupation prédominante pour les banques. La faiblesse généralisée des fonds propres des PME apparaît comme le premier d'entre eux. Cette faiblesse s'explique à la fois par les réticences des promoteurs à rechercher d'autres actionnaires (il est souvent difficile pour les gens de se mettre ensemble pour travailler), les sous-évaluations fréquentes des coûts de fonctionnement et d'investissement dans les budgets, ainsi que la sous-estimation du capital nécessaire pour réaliser le chiffre d'affaires envisagé. En conséquence, le poids des emprunts dans les plans de financement apparaît souvent trop important, ce qui d'une part conduit les banques à durcir une position déjà naturellement réservée ou à multiplier les demandes de garanties. Ce qui freine les entreprises dans l'atteinte de l'équilibre financier, les

FENETRE sur...

faisant ainsi redoubler de fragilité. Le deuxième obstacle important rencontré par les banques est l'insuffisance d'organisation des PME, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la comptabilité, la gestion administrative et les fonctions de contrôle. Le chef d'entreprise, y compris pour des PME de grande taille, est souvent le seul décideur de la société.

La formalisation modeste, voire parfois balbutiante, favorise les erreurs, les fraudes et nuit à la régularité des processus, ce qui peut particulièrement pénaliser les entreprises du secteur manufacturier, notamment celles destinées à l'exportation. L'action est trop rarement précédée d'une réflexion qui permettrait de garantir la stabilité des processus de production et de commercialisation. Le contrôle, tant au niveau interne qu'au niveau des auditeurs, est relégué au second plan. Cela empêche la détection rapide des faiblesses de la société, facilite les éventuelles velléités de non transparence de certains promoteurs et amenuise la sérénité des banquiers face aux PME.

Enfin, le manque de vision du futur de l'entreprise constitue le troisième principal obstacle. Trop de sociétés naissantes sont issues d'une initiative plutôt impulsive de l'entrepreneur, sans analyse approfondie du marché et de la concurrence. Ceci entraîne fréquemment des désillusions sur le chiffre d'affaires, et, en conséquence, sur les capacités de remboursement des concours bancaires. Trop d'entreprises nouvelles sur dimensionnent leurs investissements au démarrage, au lieu de concevoir leur projet par étapes, compromettant ainsi presque à coup sûr leur rentabilité. Trop de PME en développement analysent de façon très approximative leur potentiel et leur rythme de croissance et handicapent donc leur futur, même si elles avaient été exemplaires

dans une première phase de leur existence.

Du côté des banques, il faut reconnaître également au moins trois insuffisances notables. La première est la faiblesse du suivi des concours mis en place. La fragilité -normale -des PME en termes d'organisation et de projection dans le futur devrait contraindre les banquiers à surveiller de près le fonctionnement quotidien de l'entreprise, la pertinence de ses investissements et les difficultés qu'elle rencontre. Les PME étant naturellement peu enclines à donner une vraie place de conseiller à leurs

sein des équipes bancaires de cadres de référence spécifiques ayant une expérience approfondie de la gestion des dossiers de financement des PME. La diversité des PME, que ce soit en termes de taille, de secteurs, de caractéristiques ou d'appuis requis, est bien sûr à l'origine de cette situation. Elle explique les difficultés rencontrées pour mettre au point des solutions. Les banques continuent dans la plupart des cas de souffrir d'une pénurie de départements spécialisés sur les PME, d'un manque de procédures bien adaptées à la modestie des informations financières et des

Diverses solutions, susceptibles d'améliorer en profondeur les relations banques-PME, sont pourtant peu à peu mises en place. L'expérience du couple : « Centre de Promotion et d'Encadrement des PME (CePEPE) et Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites Moyennes Entreprises (FONAGA) » constitue des exemples.

banquiers, ceux-ci devraient prendre systématiquement l'initiative.

Or, ce rôle demeure mal assumé. L'intensification des exigences de suivi des principales clientèles traditionnelles (grandes entreprises et particuliers) imposées par les réglementations, le manque de temps face aux nombreux dossiers de PME souvent tous différents les uns des autres ainsi que la faible rentabilité de telles actions d'encadrement par rapport à d'autres activités sont autant de facteurs qui peuvent expliquer l'insuffisance de suivi de la part des banques. Cela peut créer un cercle vicieux dans la mesure où cette insuffisance de suivi est précisément à l'origine de la dégradation de nombreux dossiers, ce qui renforce alors l'aversion des banques aux PME.

La deuxième insuffisance des banques, partiellement responsable de la précédente, est la pénurie au

quelques indicateurs de suivi disponibles, d'une faible capacité d'innovation en ce qui concerne les garanties acceptables et de l'inexistence de formations spécifiques au financement des PME pour les analystes de crédit et les chargés de clientèle. Ces facteurs sont autant de handicaps pour que les banques accroissent leur intérêt pour les PME.

Enfin, la troisième insuffisance des banques est liée à l'environnement institutionnel dont les déficiences pénalisent l'action de ces dernières. En effet, malgré les réels progrès apportés par l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), certaines faiblesses persistantes du cadre juridique (par rapport à la réalisation des garanties par exemple) et les carences graves et généralisées des appareils judiciaires rendent très difficile la récupération des

FENETRE sur...

crédits défaillants. Ces difficultés, amenuisent encore l'attrait des concours aux PME et poussent en même temps les banques à durcir leurs conditions. De même, la multiplicité, la complexité et le caractère parfois peu orthodoxe des pressions de l'administration (police économique, fisc, sécurité sociale) fragilisent encore davantage les PME prêtes à intégrer le secteur formel sous la pression des banques.

Sous l'effet conjugué de ces divers facteurs, les PME ne trouvent donc effectivement pas auprès des banques l'appui qu'elles recherchent. Néanmoins, de leur côté, les banques qui osent se tourner activement vers les PME subissent des taux d'impayés élevés et des pertes d'exploitation significatives qui les rémunèrent mal de leurs efforts.

Diverses solutions, susceptibles d'améliorer en profondeur les relations banques-PME, sont pourtant peu à peu mises en place. L'expérience du couple : « Centre de Promotion et d'Encadrement des PME (CePEPE) et Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites Moyennes Entreprises (FONAGA) » constitue des exemples.

Le premier, et sans doute le plus décisif, est le partage des risques avec une institution comme le FONAGA (voir la communication sur la présentation du FONAGA). L'intervention de ce Fonds aux côtés des banques leur permet de minimiser les pertes potentielles.

Ce partage de risque devrait favoriser également la prise de conscience des Etats et des partenaires au développement du caractère essentiel des PME mais aussi des difficultés inhérentes à la satisfaction de ses besoins. Cette approche s'appuie sur des garanties individuelles. Les dossiers sont alors soumis par les banques à des fonds de garantie qui les étudient au cas par cas. Ces fonds se sont multipliés au fil des ans dans les pays de la zone. On peut citer la SOFIGIB au Burkina, la SAHFI du Groupe TANYO au Niger et l'ANPGF au Togo. D'autres fonds

ont un caractère régional. Il s'agit de : FAGACE, FSA, GARI en Afrique de l'Ouest ou ARIZ (créé par l'AFD). Pour améliorer leur efficacité tous ces fonds de garantie (sauf ARIZ) se sont regroupés au sein de l'Association de Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique. Au plan régional, cette association peut servir de creuset pour mobiliser des ressources pour faciliter l'accès des PME aux financements bancaires. Dans cette perspective, il faudra envisager la mise à la disposition de ses membres des lignes de garantie spécifiques pour le financement bancaire des projets de créations et de réhabilitations de PME.

La création de départements spécialisés au sein des banques constitue un deuxième exemple de solution envisageable pour rapprocher les banques des PME. Des critères d'analyse des dossiers et de suivi des financements, spécifiquement adaptés au cas des PME, seront définis. Ces critères prennent davantage en compte l'activité des entreprises et les revenus attendus que les garanties offertes par les promoteurs. Des efforts dans ce sens devront témoigner clairement de la volonté des banques de servir les PME et permettront à ces dernières de bénéficier d'interlocuteurs bien identifiés et parlant mieux leur langage. Au Bénin, certaines banques pour palier à l'absence de ce département spécialisé, ont recours aux prestations du CePEPE à qui elles confient les tâches énumérées ci-dessus. La mission essentielle de ce Centre est de promouvoir l'initiative privée par l'aide à la création de nouvelles entreprises, l'assistance à la réhabilitation et au développement des entreprises existantes et la formation des entrepreneurs au développement de l'esprit d'entreprise. Ce mécanisme peut être retenu au plan régional pour aider au renforcement de la capacité managériale des promoteurs et gestionnaires de PME.

La diversification des outils de

financement proposés aux PME apparaît comme une troisième voie à explorer pour améliorer les relations banques-PME. Le crédit bail, l'affacturage sont à inclure dans l'éventail des instruments utilisables. Le développement de ces produits se heurte néanmoins d'une part au fait qu'ils sont souvent étrangers à la culture des PME et, d'autre part, aux dispositions réglementaires généralement peu favorables à ces instruments spécialisés.

La quatrième voie est encore insuffisamment exploitée et s'inscrit davantage dans le futur. Elle vise à compléter et renouveler la panoplie des garanties capables de mieux sécuriser les dossiers des PME. A côté des garanties immobilières, souvent peu appropriées, de nouvelles pistes sont à explorer. La caution solidaire apportée par des personnes connues de la banque, la création de sociétés de caution mutuelle à base sectorielle ou géographique, ou encore le partenariat de PME avec des grandes entreprises à travers des contrats de sous-traitance (donnant ainsi de fortes assurances de niveau d'activité) apparaissent par exemple comme des solutions réalisables et prometteuses.

Le rôle des Etats est aussi essentiel. La création d'un cadre légal, juridique et fiscal plus précis et résolument tourné vers le développement, sera déterminante pour une meilleure coopération entre les deux « sœurs ennemies ».

Les évaluations des ressources financières nécessaires pour l'atteinte de ces propositions ainsi que les sources et modalités de leurs mobilisations se feront sur la base des expériences des uns et des autres. ■



Par Anzize RADJI, DGA/CePEPE

ENVIRONNEMENT *des Affaires*

ENTRETIEN AVEC HUGUETTE AKPLOGAN DOSSA, FEMME ENTREPRENEURE EMERITE

« **Vive la femme entrepreneure au service du développement !** »

Huguette Akplogan Dossa, mariée et mère de... enfants est aujourd'hui une entrepreneure émérite après un parcours militant aujourd'hui reconnu et salué dans le milieu de la société civile au plan national et sur le plan international. Titulaire d'un Master en Management des Projets et des Organisations, elle a soutenu un Mémoire sur la "Participation des femmes à la gestion des affaires publiques : quelles contributions pour le développement du Bénin" avec la mention Très bien et elle a été Major de la Promotion 2011 de l'Institut CERCO et ensuite Doctorante en Management des Projets et des Organisations.



Madame Huguette Akplogan, je voudrais un peu connaître votre parcours scolaire avant d'être une entrepreneure au Bénin ?

Après mon BAC D en 1990, j'ai obtenu mon DEUG1 en Sciences Economiques à l'Université Nationale du Bénin, un Diplôme de technicien Supérieur en Gestion, Comptabilité et Finances en 1995, une Licence en "Développement et Education des Adultes" à l'Unité de formation et de recherche de Sociologie de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso) en 2003, un Master en Management des Projets et des Organisations et aujourd'hui, je suis Doctorante en Management des Projets et des Organisations.

Je reconnais que vous avez également un parcours très dense dans la société civile, pouvez-

vous me parler de ce parcours de combattante ?

De 1993 à 2003, j'ai été Présidente de l'Ong Sœurs Unies à l'œuvre (SUO) que j'ai créé avant d'en être la Directrice Exécutive de 2003 à 2011, une Ong qui lutte pour la Défense et la Promotion des Droits des couches les plus défavorisées de la société, particulièrement les femmes et les enfants.

J'ai été ensuite Première Coordinatrice Nationale du Réseau Social Watch pour lequel j'ai exercé deux mandats durant et à ce titre j'ai été élue par mes pairs pour siéger au Conseil Economique et Social 4^{ème} Mandature et j'ai présidé la Commission de l'Economie et des Finances, Médiatrice Nationale de l'Alliance pour refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) que

j'ai coordonné de 2003 à 2012.

Ensuite, Coordinatrice Régionale du Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation présent dans 17 pays africains coordonne depuis 2008 et qui a pour mission d'œuvrer au respect, à la promotion et à la protection du droit à une alimentation adéquate pour chacune et chacun, pour toutes et tous en Afrique.

Première Présidente du Business and Professional Women (BPW) Cotonou de 2004 à 2010 avec deux mandats de trois ans. Respectivement, Coordinatrice Régionale Afrique de 2008 à 2011 et Première Vice-présidente Internationale chargée des questions des Nations Unies de 2011 à 2014 de Business Professional Women (BPW) qui est une organisation de femmes

ENVIRONNEMENT *des Affaires*



Le Président de la République Italienne Giorgio Napolitano, félicitant les lauréats du prix AICESIS, les responsables des ONG de l'Inde, du Gabon, du Bénin et du Brésil, de la gauche vers la droite.

professionnelles et d'affaires présente dans 105 pays du monde.

Avec ce parcours, les distinctions n'ont pas manqué, j'espère ?

J'ai commencé à obtenir des distinctions dès l'obtention du BAC avec le premier prix de la meilleure note au Baccalauréat sportif au Bénin en 1990 avec une note de 19 sur 20. En 1994, le prix "Femme et Sport du Mérite du Comité International Olympique" qui est une distinction unique au niveau mondial décerné chaque année pour les hauts exploits des athlètes dans le domaine du sport.

En 2007, j'ai été reconnue par la Jeune Chambre Internationale du Bénin comme faisant partie des dix meilleurs jeunes du Bénin et la distinction s'intitule TOYP 2007 de la JCI Bénin.

En 2008, grâce aux actions de Social Watch Bénin et de BPW Cotonou,

j'ai reçu respectivement le 8 mars et le 13 décembre, le Grand prix du Mérite des femmes remarquables, 1^{ère} édition ce qui m'a permis d'être nommée, la "femme de l'année 2008" au Bénin et le Trophée Africain de la Citoyenneté Catégorie "Contrôle citoyen de l'action publique" décerné par le Cabinet Expertise Afrique.

En 2009, j'ai reçu le prix du "Contrôle Citoyen" offert par l'Ong Espoir Plus-Bénin.

L'année 2010 a été une année spéciale où trois différents prix m'ont été décernés à savoir :

- ✓ Le 08 mars : Trophée du Mérite décerné par le Ministère chargé des Relations avec les Institutions
- ✓ Le 12 octobre : Trophée de l'Excellence 2010 décerné par BPW Nigeria Business and Professional Women pour ma contribution à la construction

du Continent Africain et mon combat pour le renforcement des capacités des femmes

- ✓ Au mois de septembre, lors de l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Conseils Economiques et sociaux et Institutions Similaires à New York, remis le 21 juillet 2011.

En 2011, j'ai également reçu :

- * Un Trophée dans le cadre du 08 mars avec les trophées Nationaux de la Dignité Maternelle 1^{ère} Edition, décerné par Horizon Events
- * Elue femme de l'année une fois encore sur un parterre de 12 femmes récompensées parmi lesquelles il fallait choisir la femme de l'année.
- * Et toujours en 2011, en tant que Haut Conseiller de la République pour les Affaires Economiques et Sociales, j'ai été décorée

ENVIRONNEMENT *des Affaires*

ENTRETIEN AVEC HUGUETTE AKPLOGAN DOSSA, FEMME ENTREPRENEURE EMERITE

Commandeur de l'Ordre National du Bénin à titre exceptionnel pour les éminents services rendus à la Nation le 14 octobre 2011 au Palais des Congrès à Cotonou.

Avec ce parcours, j'ai décidé en 2011 de rejoindre le secteur privé après avoir côtoyé les femmes dans les affaires.

Une longue liste de distinctions, vous venez de me dire que c'est à force de côtoyer les femmes d'affaires que l'idée vous est venue de créer votre entreprise en 2012. Présentez votre entreprise.

Depuis 2012, je suis Directrice Générale de l'Agence de Voyages et de Tourisme : "Émeraude Tours" qui promeut la Destination Bénin avec ses nombreuses richesses touristiques, culturelles et mon agence "Émeraude Tours est une agence de voyages et de tourisme spécialisée dans de nombreux services dont les plus importants sont les suivants :

- ✦ La Billeterie et ses services connexes (réservation d'hôtels, accueil et transfert, assurance voyage, assistance visa et assistance aéroportuaire)
- ✦ Le Tourisme domestique, régional et le Tourisme international.

Dans le cadre du tourisme domestique, nous vous proposons :

- ❖ Une colonie de vacances pour les enfants de votre personnel âgés de 9 à 18 ans dénommée "La Découverte du Bénin en 15 jours" du Sud Bénin vers les deux parties du Nord Bénin avec un programme très alléchant ;
- ❖ Des visites de sites touristiques sur toute l'étendue du territoire national à l'intention de vos hôtes :
 - D'une demi-journée ou d'une journée
 - De deux à trois jours (dont les

week-end d'agrément)

- De 7 nuits/8 (avec des circuits variés disponibles ralliant les deux parcs nationaux : la Penjari et le W.

S'agissant du Tourisme Régional et du Tourisme International, nous disposons d'une gamme variée de produits tels que :

- ★ L'organisation de voyages de luxe, agréables en Afrique du Sud
- ★ Les colonies de vacances pour les enfants de votre âgés de 10 à 18 ans au Sénégal ou en Afrique du Sud courant Aout-septembre 2015
- ★ Les excursions sur demande en direction de l'Afrique du Sud, Dubaï, Israël, Vatican et d'autres pays selon vos choix.

Je dirige également une ferme agricole "BIO" avec comme spécialité le maraichage qui pourvoit aujourd'hui les particuliers, les restaurants et les hôtels en produits maraichers "Bio" de grandes valeurs nutritives.

Quelles sont les difficultés que rencontrent les femmes entrepreneures ?

- ✓ Manque de formation adaptée pour les secteurs choisis
- ✓ Insuffisance d'accompagnement par les instances mises en place par les pouvoirs publics
- ✓ Manque de ressources humaines qualifiées
- ✓ Fiscalité pas adaptée et pression fiscale très forte.

Que doivent faire les femmes entrepreneures du Bénin pour réussir ?

- Tout faire pour valider son potentiel entrepreneurial
- Augmenter sa confiance en soi
- Mieux connaître le marché du travail

- Bâtir un réseau de contacts et faire du réseautage
- Développer les compétences personnelles nécessaires pour décrocher des affaires

Quelles actions peut-on mener pour susciter l'esprit d'entreprise chez les femmes au Bénin actuellement ?

- * Créer l'étincelle entrepreneuriale chez les jeunes filles
- * Participer aux conférences sur l'entrepreneuriat afin de sensibiliser en retour les jeunes filles et surtout, démystifier l'entrepreneuriat chez les jeunes filles de tout niveau scolaire, leur véhiculer des valeurs entrepreneuriales fortes.

Nous allons clore notre entretien par un dernier mot à l'endroit des femmes battantes et courageuses du Bénin.

Je saisis cette opportunité qui m'est offerte pour partager cette réflexion de Cherie Blair, fondatrice de la Cherie Blair Foundation for Women "les femmes chefs d'entreprises sont une ressource économique que les pays riches ou pauvres, ne devraient pas négliger. Et je dis courage à toutes les femmes entrepreneures du monde en particulier celles du Bénin par ces temps de morosité économiques. ■



Propos recueillis par
Mylène-Anita de SOUZA
ADÉCHOKAN,
Assistante du DG/CePEPE

ENVIRONNEMENT *des Affaires*LA PRODUCTION DE TOMATE DE CONTRE SAISON :
L'EAU EST-ELLE LA PANACEE ?

Une production de contre saison par définition, est une production de végétaux en dehors de la saison normale. Curieusement, pour bon nombre de personnes, il n'est pas rare en abordant la question de culture de tomate de contre saison au Bénin, on pense tout suite à l'accès à l'eau considérée à tort ou à raison comme le seul facteur limitant.

Dès lors, il devient difficile de convaincre les Béninois que le Burkina-Faso un pays sahélien puise alimenter le Bénin en tomate dans la période de rareté. Tout laisse à croire que si ce n'est l'eau le seul facteur limitant dans la production de contre saison, les pays de l'Union Européenne importateurs de l'ananas, disposant de la technologie de dernière génération d'irrigation pouvaient facilement faire pousser l'ananas en quantité et en qualité et ainsi, ils auraient pu se passer de son importation des pays ACP. Dans cette même logique, ne eut-on pas imagier de voir les Béninois se passer de l'importation de la pomme importée de la France, ou cultiver le coton dans toutes les communes de notre pays.

L'eau, constitue t-elle le seul facteur limitant ?

L'eau, il est vrai, constitue un facteur de production essentiel en agriculture tant pour la production végétale que pour la production animale.

Mais, le thermopériodisme en tant qu'une influence des changements de température sur la vie des végétaux est un facteur à prendre en considération dans la culture de contre saison. Suivant sa période de croissance, la plante aura en effet besoin de températures basses et de températures hautes pour croître.

Qu'en est-il de la production de contre saison de la tomate ?

Particulièrement, pour la tomate, des températures excessives (trop basses ou trop hautes) amèneront une chute des boutons en interférant

avec la pollinisation et le processus de fécondation. En général, les températures diurnes au-dessus de 32°C ou des températures nocturnes supérieures à 21-24°C interférant avec la mise à fruit comme résultat une chute de fleurs.

La recherche a prouvé que les températures nocturnes plus élevées ont une influence prépondérante.

Toute plante a des exigences vis-à-vis du climat au sein duquel elle pousse. Celles-ci se traduisent par un certain nombre de besoins climatiques : besoins thermique pour l'accomplissement de son développement, besoins en eau pour sa croissance essentiellement.

C'est pourquoi tel ou tel élément du climat peut constituer un facteur limitant pour la production agricole soit par excès, soit par défaut. On distingue trois types de facteurs limitants climatiques : le rayonnement solaire, la température (soit en tant que facteur limitant strict dans le cas du gel ou d'une forte chaleur, soit par ses effets cumulés) et l'eau (en phase de liquide ou en phase vapeur). Ce n'est pas pour rien que le Bénin est divisé en huit (08) zones agro-écologiques sur la base de critères de climat, de sols, de couvert végétal, des systèmes de culture, de pressions démographiques. Chacune de ces zones étant spécialisées dans des cultures données.

Au Bénin, les conditions à un certain moment de l'année favorisent une production de la tomate en quantité et en qualité au point qu'on enregistre des pertes énormes.

Tout comme la tomate, certains légumes de grandes consommation comme le gombo, le piment et l'oignon connaissent une production saisonnière qui n'en garantit pas la disponibilité en toute saison avec pour conséquence une forte spéculation sur les prix. Mais dans ces derniers cas, les niveaux de contraintes sont plus liés à l'insécurité foncière, la non maîtrise des ravageurs et des maladies, la



Production de tomate de contre saison au Burkina-Faso.

faible maîtrise de l'eau, les difficultés de conservation et le faible niveau d'organisation des acteurs de la filière qui apparaissent plus contournables.

Que faire alors ?

Le Bénin, dans le cadre du développement de son agriculture devra tenir grand compte d'une part de ce que ses potentialités lui permettent de faire en fonction des différentes zones agro-écologiques et d'autre part de la démarche classique qui consiste à identifier d'abord, de quantifier ensuite quels sont les facteurs limitants de la production d'une culture donnée avant de s'y engager. Spécialement, pour la tomate, la solution pour notre pays reste et demeure pour le moment la vulgarisation des techniques de transformation et de conservation pour réduire les énormes pertes post-récoltes.

Bien produire en qualité et en quantité pour servir les régions où nos cultures sont déficitaires et accepter en retour de prendre chez les autres ce que la nature ne nous permet de produire des principes fondamentaux du commerce. Et tout pays devra œuvrer à exporter plus qu'il en importe. ■

Par Hippolyte FALADE

DROITS & DEVOIRS

...des Consommateurs de Services Bancaires

BIENTÔT DES « CREDIT BUREAU » POUR FACILITER ET AUGMENTER LES CONCOURS DES BANQUES A L'ECONOMIE

La réalisation de ce projet doit précisément contribuer à l'amélioration des conditions de prêt aux emprunteurs notamment, les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) et les particuliers. Au regard de son importance pour les entrepreneurs béninois, nous rappelons dans les colonnes de "INITIATIVES", la définition d'un BIC, ses objectifs et ses implications pour les consommateurs des services bancaires.

Le « bureau d'information sur le crédit » est un élément important d'une infrastructure financière pour le développement de l'information et du marché lié au crédit. A sa création effective au sein de l'UEMOA, l'économie sous régionale, celle de chaque pays de l'Union en particulier, se verra ainsi dotée, d'un nouvel instrument moderne au service de l'évolution des relations entre les banques et les populations déjà bancarisées et celles qui seront bancarisées.

Qu'est-ce qu'un « bureau d'information sur le crédit » ?

Un « bureau d'information sur le crédit » encore appelé « crédit bureau » ou « registre de crédit », est une institution qui collecte des données, près des créanciers, des sources publiques disponibles et par le biais d'enquêtes directes, par rapport aux antécédents de crédit d'un emprunteur. Il rassemble des informations diverses sur les petites et moyennes entreprises et les particuliers en l'occurrence, établit un rapport de solvabilité détaillé relatif à chaque emprunteur et vend ses rapports aux créanciers qui en ont besoin pour affiner leurs analyses de risque et convenablement asseoir leurs décisions relatives

aux demandes de prêt. Au nombre des informations généralement collectées par le « bureau d'information sur le crédit », il y a :

- les antécédents de remboursement de crédit ;
- les informations disponibles près des grands facturiers (sociétés d'électricité, d'eau et de téléphonie mobile)
- les décisions de justice ;
- les faillites ;
- etc.

Le « bureau d'information sur le crédit » atteint véritablement ses objectifs lorsqu'il bénéficie de la collaboration effective et durable des parties prenantes (dont les institutions financières) et facilite l'accès aux financements.

Quels sont les objectifs d'un « bureau d'information sur le crédit » ?

Les collectes et les traitements des antécédents de crédit, étape essentielle des activités du « bureau d'information sur le crédit », permettent non seulement aux créanciers de disposer d'éléments d'informations nécessaires pour l'appréciation des garanties de crédit, mais ils offrent aussi la possibilité aux emprunteurs de

présenter ces données à diverses institutions financières. Cet instrument qui donc, est au service du public également, a pour effet d'améliorer la compétitivité des marchés de crédit et, finalement, de les rendre plus abordables. L'ouverture d'un « bureau d'information sur le crédit » a notamment pour objectifs de permettre :

- le suivi et l'examen du comportement des emprunteurs et la mise à jour des informations liées à ceux-ci ;
- la prévention contre l'endettement croisé et le surendettement ;
- un accès au crédit plus large et relativement moins coûteux pour les PME et les particuliers ;
- et une amélioration du climat d'affaires.

L'avenir des informations de crédit pour stimuler les concours bancaires, entraîne un besoin d'éducation plus poussée des divers consommateurs de ce type de renseignements pour les familiariser à, son utilisation, ses avantages et ses risques. Mais il exige aussi des efforts constants de la part des « bureau d'information sur le crédit » pour assurer la qualité des données et l'accès dans

DROITS & DEVOIRS

...des Consommateurs de Services Bancaires

le cadre de la réglementation.

Quelles sont les implications pour les consommateurs des services bancaires ?

Si l'apparition des premiers « bureau d'information sur le crédit » remonte au début du XIXe siècle à Londres, ce n'est qu'à partir des années 50 que les services d'informations de crédit modernes ont rapidement évolué dans le monde. La publication d'articles de presse sur le rôle de l'information de crédit et la couverture par les medias des conférences et des rencontres de réflexions d'experts relatives à la création d'un « bureau d'information sur le crédit » sont utiles pour en assurer la promotion près du public.

L'existence d'un « bureau

d'information sur le crédit » ou « crédit bureau » implique entre autres, dans le temps, pour le public et pour ses intérêts :

- un devoir permanent de comportement bancaire fiable ;
- des taux de crédit de moins en moins élevés et plus accessibles aux PME/PMI et aux particuliers du fait de l'effet conjugué des rapports de solvabilité du « bureau d'information sur le crédit » et de la concurrence ;
- une souplesse relative aux exigences en matière de garanties ;
- un droit de l'emprunteur à l'information le concernant et la possibilité de la faire rectifier si elle est erronée ;
- une opportunité à intégrer la

population bancarisée en vue de pouvoir bénéficier d'une nouvelle dimension du développement de la concurrence ;

- un impact lié à l'amélioration des conditions de vie des ménages bancarisés.

Les activités de bureau d'Information sur le Crédit au sein de l'UEMOA démarrent probablement courant juin 2015. ■



Par **Arias DEDO**
Conseil en Relations Bancaires/PME

**Entreprise TEDA basé à Parakou
intervenant dans le domaine des Travaux
Publics et Bâtiments. Son Directeur
Général, Monsieur Antoine M'PO**